

Conseil Communal
Séance du 26 avril 2016

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

CPAS

1. Approbation du compte du CPAS – Exercice 2015.

Présentation : Elodie GILLET et Pascale LAMOLINE

Le Conseil communal approuve les comptes du CPAS de l'exercice 2015 arrêtés comme suit :

Le compte du CPAS du Service Ordinaire - Exercice 2015 :

Résultat budgétaire	75.888,88 euros
Résultat comptable	98.578,41 euros
Engagements à reporter	22.689,53 euros

Intervention communale à l'ordinaire : 280.000,00 euros

Le compte du CPAS du Service Extraordinaire – Exercice 2015 :

Résultat budgétaire	0 euro
Résultat comptable	0 euro
Engagements à reporter	0 euro.

FINANCES

2. Approbation du compte communal – Exercice 2015.

Présentation : Elodie GILLET

Le Conseil communal approuve les comptes communaux de l'exercice 2015 arrêtés comme suit :

Bilan	Actif	Passif
31/12/2015	60.225.660,97	60.225.660,97

Compte de résultats	Charges (C)	Produits (P)	Résultat (P-C)
Résultat courant	7.817.018,16	8.047.970,44	230.952,28
Résultat d'exploitation (1)	10.018.785,20	9.647.223,57	- 371.561,63
Résultat exceptionnel (2)	593.882,35	1.606.055,88	1.012.173,53
Résultat de l'exercice (1+2)	10.612.667,55	11.253.279,45	640.611,90

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	9.700.258,72	5.296.800,56
Non-valeurs (2)	131.061,01	0
Engagements (3)	8.796.439,97	6.461.592,47
Imputations (4)	8.472.677,50	2.380.352,80
Résultat budgétaire (1-2-3)	772.757,74	- 1.164.791,91
Résultat comptable (1-2-4)	1.096.520,21	2.916.447,76
Engagements à reporter (3-4)	323.762,47	4.081.239,67

3. Approbation des comptes des Fabriques d'Eglises de Nives et Rosières – Exercice 2015.

Le Conseil Communal approuve les comptes ci-dessous, ceux-ci se présentent comme suit :

Exercice	Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
2015	Nives	30.338,74 €	13.631,45 €	Excédent de 16.707,29 €	7.285,27 €
2015	Rosières	30.192,24 €	9.297,73 €	Excédent de 20.894,51 €	9.649,59 €

4. Avis sur le compte de la Fabrique d'Eglise de Houmont – Exercice 2015.

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le compte ci-dessous, celui-ci se présente comme suit :

Exercice	Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
2015	Houmont	13.329,97 €	8.439,03 €	Excédent de 4.890,94 €	3.926,59 € 1/5 pour Vaux- sur-Sûre, Soit 785,32

TRAVAUX

5. Devis Orès relatif à l'extension du réseau d'éclairage public sis Chaussée de Saint-Hubert, Hall sportif au Poteau de Morhet : approbation.

Le Conseil communal approuve le devis estimatif d'Orès au montant de 1.702,86 euros TVA comprise pour l'extension du réseau d'éclairage public de la future installation sportive au lieu-dit « Poteau de Morhet ».

6. Devis Orès relatif au nouveau raccordement pour le Hall sportif au Poteau de Morhet : approbation.

Le Conseil communal approuve le devis estimatif d'Orès au montant de 11.908,17 euros TVA comprise pour les travaux relatifs au nouveau raccordement d'électricité pour la future installation de l'infrastructure sportive en 3 phases au lieu-dit « Poteau de Morhet », comprenant le droit de prélèvement de puissance, la pose d'un branchement, la pose d'un module de comptage, la fourniture et pose d'un câble réseau, ...

POLICE

7. Acquisition d'un dispositif radar répressif à boîtiers à tête fixe : décision de la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Zone de Police Centre Ardenne.

La Zone de Police 5301 Centre Ardenne a établi un cahier spécial des charges pour l'acquisition d'une part, d'un radar répressif, estimé à 65.000,00 euros TVAC, destiné à être installé dans 13 boîtiers fixes et composé d'une antenne radar à effet DOPPLER pour la mesure de la vitesse des véhicules contrôlés, d'une unité de contrôle et d'un appareil photo numérique avec dispositif permettant le déclenchement et l'enregistrement des mesures sur la photo par l'unité de contrôle ainsi que le couplage avec le flash et d'autre part, l'achat de 13 boîtiers fixes à charge de chacune des communes concernées (dont trois pour la Commune de Vaux-sur-Sûre) destinés à

accueillir le radar numérique, fournis avec leur poteau, dont le montant estimatif s'élève à 260.000,00 euros.

Le Conseil communal décide d'adhérer au marché groupé relatif à l'acquisition d'un dispositif radar répressif à boîtiers à tête fixe, géré par la Zone de Police 5301 Centre Ardenne, à approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché, à savoir l'appel d'offres ouvert, ainsi qu'à approuver la délégation de marché public de maîtrise d'ouvrage à la Zone de Police, chaque Commune étant responsable de son propre paiement pour les boîtiers : soit pour Vaux-sur-Sûre 3 X 20.000 €. Cette somme est prévue au budget 2016.

PATRIMOINE

8. Résiliation du bail emphytéotique entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et l'Etoile sportive de Chaumont : approbation.

Vu les futurs projets à réaliser dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural et de Ureba, à savoir une rénovation complète de la salle « Au monument » à Chaumont, et étant donné que l'une des conditions pour pouvoir prétendre aux subsides, tant dans un cas comme dans l'autre, est le fait que la Commune de Vaux-sur-Sûre doit être propriétaire du site entier à rénover, il est proposé au Conseil communal d'approuver le projet de résiliation du bail emphytéotique, d'une durée de 40 ans, ayant pris cours le 25 janvier 1982 entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et l'ASBL Etoile sportive de Chaumont portant sur une contenance mesurée de 16 a 41 ca à prendre dans les biens cadastrés « Installations sportives » et « Terrain de Sport ». Les parties conviennent de continuer le bail emphytéotique sur le solde de la propriété. En conséquence, le propriétaire, à savoir la Commune de Vaux-sur-Sûre, retrouve la jouissance complète et entière de cette parcelle avec bâtiment de 16 a 41 ca donné en emphytéose.

9. Projet d'acte d'acquisition de bois sur Sibret à Monsieur et Madame Pascal REYTER-VANQUIN dans le cadre de la création d'une plaque d'un seul tenant entièrement soumise au régime forestier : approbation.

Suite à la décision du Conseil communal du 25 février 2016 qui visait entre autres à soustraire et à additionner diverses parcelles au régime forestier sises à Remichampagne en vue d'augmenter la superficie des bois soumis ainsi que la cohérence des blocs (compartiment 310), soit de créer une plaque d'un seul tenant entièrement soumise au régime forestier, et dont l'une des opérations consistait par ailleurs à acquérir de nouvelles parcelles, le Conseil communal décide d'approuver le projet d'acte d'acquisition de bois d'une contenance totale de 80 a 80 ca à Monsieur et Madame Pascal Reyter-Vanquin pour la somme de 5.000,00 euros.

LOGEMENT

10. Contrat de gestion d'immeuble (mandat) entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et l'Agence Immobilière Sociale Nord Luxembourg de Marloie relatif aux logements sociaux de Juseret : approbation.

Etant donné que les travaux d'aménagement de trois logements sociaux à Juseret touchent à leur fin, il est proposé de donner mandat de gestion d'immeuble à l'Agence Immobilière Sociale Nord Luxembourg de Marloie pour une durée de 9 ans prenant cours le 1^{er} mai 2016.

Le loyer net est fixé comme suit :

Logement 45/1 = 375 euros,

Logement 45/2 = 350 euros,

Logement 45/3 = 350 euros,

Soit pour un total de 1.075 euros/mois pour la commune à charge de l'AIS.

INTERCOMMUNALE

11. Convocation aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du jeudi 2 juin 2016 de l'Intercommunale IMIO : approbation de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes 2015
4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes
6. Désignation d'un administrateur

Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1. Modification des statuts de l'Intercommunale

11 bis. Convocation à l'Assemblée Générale du Secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du 25 mai 2016 : approbation de l'ordre du jour.